


Département d'Eure et Loir Canton de Chartres -1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Arrêté n° ATM	2026	043	
		Catégorie		Arrêté de circulation	
		Nombre de pages		1 / 1	
		Paraphe			
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY					
ALTERNAT DE CIRCULATION					

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : Bouygues E&S-Centre de Lèves
 TSA 70011-CHEZ SOGENLINK
 69134 DARDILLY Cédex

Mail : byes-leves-d@demat.sogelink.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Rue des Terres-Molles- 70 rue du Bout d'Anguy- Avenue des Parigaudes- 8 rue de Berchères- Rue de la Dalonne	Remplacement de coffrets électriques- SYNELVA	Du 13/04/2026 au 11/07/2026		X	

Le stationnement et dépassement des véhicules sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Sens des points de repères décroissants.

Ampliation adressée à :

Bouygues E&S-Centre de Lèves
 M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
 Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
 M. le Commandant C.O.D.I.S.-
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

JOUY, le 07/04/2026



Pour le Maire de JOUY
 Et par délégation,
 L'adjoint,

Jean-Louis DOUSSET

M. Le Maire JOUY :
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :
 -la publication le : **08 AVR. 2026**
 -et de la notification le :